



*Eclairer la décision,
Améliorer l'action*



**Evaluation d'impacts des projets ayant
un cofinancement FEDER / FSE du PO
d'Île-de-France 2014-2020
Lot 2 - Employabilité**

**Synthèse de l'évaluation
Axe 3 OS₄ – Création reprise d'activité**

Novembre 2021

*Equipe d'évaluation : Elise CROVELLA, Marine MOUNIER, Béatrice MINET, Carole
BEAUGENDRE*

I. LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur la mise en œuvre des soutiens FSE et FEDER 2014-2020 à l'employabilité. Cette synthèse concerne les enseignements sur **l'axe 3 OS 4** « aide à la création reprise d'activité ».

LA METHODE



L'analyse de données et la production d'un bilan des réalisations



Une enquête par questionnaire auprès des participants (577 répondants)



La réalisation d'entretiens auprès de 20 porteurs de projets et de 15 professionnels



La réalisation d'entretiens auprès des ITI, organismes intermédiaires (OI) et des services opérationnels de la Région



La réalisation de 3 entretiens auprès d'autres institutions pour interroger la cohérence externe du PO

L'évaluation vise à :

- ✓ Rendre compte de **l'efficacité des actions soutenues par le FSE pour atteindre les objectifs fixés en 2014** ;
- ✓ Analyser **la pertinence des actions** en lien avec les enjeux des territoires et les besoins des publics ;
- ✓ Identifier **l'effet levier du FSE** et son concours au développement des projets innovants ;
- ✓ Déterminer **l'impact des actions en termes de retour à l'emploi et de création d'activité** ;
- ✓ Évaluer **l'articulation des actions menées** dans le cadre d'autres stratégies régionales et nationales ;
- ✓ **Alimenter les réflexions pour l'élaboration du prochain PO 21-27.**

LE CALENDRIER

Une évaluation conduite entre novembre 2020 et novembre 2021 autour de 3 phases :

1. Cadrage et préparation de l'évaluation
2. Conduite des investigations et réponse aux questions évaluatives
3. Ateliers de coproduction des recommandations et finalisation des travaux

II. CHIFFRES CLES

En Île-de-France, la **priorité d'investissement 10.3 du FSE** vise à améliorer l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie, promouvoir la montée en compétences et les parcours d'apprentissage souples passant par l'orientation professionnelle et la validation des compétences acquises. Dans ce cadre, le Conseil régional retient, dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020, les actions de formation des demandeurs d'emploi et d'amélioration de la qualification et de l'employabilité des publics les plus éloignés de l'emploi.

Plus spécifiquement, trois types d'actions peuvent être co-financées par le FSE au titre de l'**axe 3 OS 4 : les actions d'accompagnement à la création reprise d'activité, les actions d'accompagnement à l'entreprenariat féminin et les actions de soutien à l'ESS.**

206 opérations pour un coût total de 103,1 M€ / 98 bénéficiaires uniques

Au total, ce sont **206 opérations pour un coût de 103,1 M€** qui ont été programmées sur la période 2014-2020 à destination de **27 107 participants**. La majorité de ces actions concernent le premier volet « accompagnement à la création reprise d'activité » (168 opérations).

Chiffres clés de la programmation Axe 3 OS4

	Coût total programmé : 103 089 805 € Part du co-financement FSE : 44 % Total des dépenses validées : 32 843 889 € Coût moyen par opération : 500 435 €
	27 107 participants Coût moyen par participant : 2 347 € *
	185 opérations achevées dont 75 partiellement 21 opérations non démarrées

* Calculé sur les seules opérations comptant des participants au sens du FSE

Les participants en recherche d'emploi et les inactifs représentent respectivement 58% et 7% (dont 1% en formation), un tiers des participants étant en emploi à l'entrée. Près de 1 participant sur 10 est âgé de moins de 25 ans (9%) quand les 25-54 ans représentent 84% des entrants.

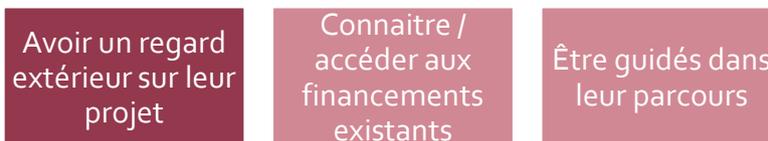
44% sont des femmes ; 6 sur 10 ont un niveau de qualification au moins équivalent à Bac+2.

III. SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION

PERTINENCE DE L'ACTION : DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS CO-FINANÇÉES REPONDENT-ELLES AUX BESOINS DES PUBLICS ET DES TERRITOIRES ?

Les actions co-financées par le FSE au titre de l'axe 3 OS4 ont bénéficié en priorité aux demandeurs d'emploi et aux inactifs. 44% des participants sont des femmes. Le FSE en Ile-de-France a ainsi accompagné davantage de demandeurs d'emploi et de femmes que ce qu'ils représentent dans la population de créateurs en France (= 20% de demandeurs d'emploi, 4% d'inactifs, 29% de femmes en 2018).

Selon l'enquête par questionnaire auprès des participants, les trois principales attentes¹ des participants à l'entrée dans l'accompagnement sont :



Ils expriment que l'accompagnement proposé répond **globalement bien à ces différentes attentes. Les besoins les plus importants du point de vue des participants apparaissent comme étant ceux les mieux couverts** par l'accompagnement proposé.

Les participants expriment cependant des attentes (non prioritaires) moins prises en compte dans le cadre de l'accompagnement : l'orientation vers des formations nécessaires à l'installation et l'appui pour se positionner sur de nouveaux marchés.

En ce qui concerne la **répartition territoriale des actions**, celle-ci s'avère inégale entre les départements franciliens mais le Département de Seine-Saint-Denis qui concentre le plus d'habitants en QPV et où le taux de chômage est le plus élevé compte 27% des participants.

¹ Plus de la moitié des participants expriment ces attentes dans le questionnaire et ces modalités recueillent un score d'importance supérieur à 5.

EFFICACITE ET QUALITE DE L'ACTION : DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS APPORTENT-ELLES UNE VALEUR AJOUTEE DANS L'ENGAGEMENT, LA SECURISATION ET LA REALISATION DES PARCOURS DE CREATION REPRIS D'ACTIVITE ET DANS LE SOUTIEN A L'ENTREPRENARIAT FEMININ ET A L'ESS ?

Les participants sont globalement satisfaits de l'accompagnement reçu qui répond à leurs besoins et facilite leur parcours (37% tout à fait satisfaits et 38% plutôt selon l'enquête). Seuls 20% des participants estiment qu'ils auraient pu créer, reprendre ou développer leur entreprise sans cet accompagnement. Pour 27% il a même été déterminant dans la concrétisation du projet.

PLUS-VALUE DE L'ACCOMPAGNEMENT (DONNÉES ENQUÊTE)

Comment jugez-vous cet accompagnement ?

Réponses effectives : 577

Taux de réponse : 100%



Néanmoins, les participants expriment des **suggestions d'amélioration** : renforcer l'accompagnement sur certains volets spécifiques (administratif, financier, juridique...), personnaliser l'accompagnement en fonction du projet, de son degré de maturité et de son secteur d'activité (un manque sur la dimension « métier » de l'accompagnement), renforcer les compétences spécifiques des conseillers (sur les secteurs d'activités, l'ESS, etc.), renforcer l'accompagnement post création reprise et renforcer la mise en réseaux.

Des **actions de professionnalisation des acteurs de l'accompagnement** ont également été co-financées durant la programmation. Celles-ci apparaissent indispensables aux yeux des professionnels qui en ont bénéficié. Elles leur permettent d'actualiser leurs compétences et d'être mieux outillés pour répondre aux nouveaux besoins des créateurs repreneurs et ce faisant, de dispenser un service de meilleure qualité.

IMPACT : DANS QUELLE MESURE LE SOUTIEN AUX ACTIONS DE CREATION REPRISSE D'ENTREPRISES A-T-IL PERMIS L'EMERGENCE ET/OU LA PERENNISATION D'ENTREPRISES SUR DES MODELES PLUS DURABLES OU LE RETOUR A L'EMPLOI DES PERSONNES ACCOMPAGNEES ?

A l'issue du passage par les opérations co-financées, **la situation des participants progresse** : la part de participants en emploi passe de 35% à l'entrée de l'opération à 52% à la sortie. Par ailleurs, la part de personnes en recherche d'emploi a nettement diminué puisqu'elle est passée de 59% à 26%.

Environ **8 participants sur 10 sont en emploi 6 mois après leur sortie**, quelle que soit leur situation à l'entrée. La situation des hommes est généralement plus favorable que celles des femmes.

L'impact des actions soutenues sur la création reprise d'activité est favorable : un participant sur deux a créé ou repris une entreprise à l'issue de sa participation. Néanmoins, cela est à nuancer pour les participants des quartiers prioritaires (40%) et les femmes (35%).

L'impact des actions soutenues sur la pérennisation des entreprises est également positif : 3 ans après (pour les participants ayant un recul suffisant), les trois quarts des entreprises créées ou reprises sont toujours en activité. Néanmoins, la crise covid et ses impacts inquiètent les acteurs de l'entrepreneuriat.

Enfin, l'accompagnement à l'entrepreneuriat apparaît comme étant « **un levier vers l'emploi** » dont les bénéfices sont multiples : confiance en soi, acquisition d'une posture entrepreneuriale ou professionnelle, sortie de l'isolement, montée en compétences, remobilisation de la personne, etc.

EFFET LEVIER : DANS QUELLE MESURE LE FSE CONSTITUE-T-IL UNE PLUS-VALUE SPECIFIQUE POUR LES ACTIONS SOUTENUES ?

Le FSE a constitué une opportunité financière pour les structures bénéficiaires. Derrière celle-ci, **les motivations de recourir au FSE sont multiples** (opportunité de pérenniser une action qui a fait ses preuves, de créer de nouvelles actions et d'innover, de renforcer la qualité des actions, de sécuriser le financement des actions, de professionnaliser les équipes etc.).

Au-delà de ces motivations initiales, le FSE permet concrètement du point de vue des bénéficiaires **d'accompagner un plus grand nombre de participants, de renforcer la qualité des actions** (développement d'outils, réalisation d'études, professionnalisation des équipes, recours à des intervenants à haute valeur ajoutée...) et **parfois d'innover / expérimenter** (création de nouvelles actions dans le cadre d'AAP ou nouveaux outils).

Néanmoins, un **grand nombre de difficultés associées au FSE en termes de gestion** peuvent fragiliser les structures bénéficiaires et – dans une certaine mesure – dégrader la qualité des actions menées (mobilisation du temps et de l'énergie des équipes sur les volets administratifs au détriment de l'action). Ces difficultés peuvent rebuter les structures qui pourraient avoir besoin de solliciter du FSE.

COHERENCE : DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS S'ARTICULENT-ELLES AVEC LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE D'AUTRES STRATEGIES REGIONALES OU NATIONALES ?

Les différentes modalités d'intervention du PO régional (AAP, programmes régionaux, actions via les ITI ou OI) **sont complémentaires entre elles**. Cependant, ces trois modalités aboutissent à une dispersion des enveloppes qui fait craindre un moindre effet levier.

L'articulation entre les actions soutenues par le FSE et la stratégie régionale est recherchée par la Région, entre autres avec le dispositif Entrepreneur #Leader : les objectifs sont globalement cohérents et les publics complémentaires (droit commun vs publics en difficultés). Par ailleurs, l'une des complémentarités du FSE est d'aller cibler des projets particuliers (ESS, entrepreneuriat féminin) quand la Région a une approche plus globale dans les programmes qu'elle soutient.

L'articulation avec les autres soutiens publics de l'entrepreneuriat est difficile à documenter. Néanmoins, **l'articulation concrète des différents financements n'est pas toujours aisée** pour les bénéficiaires (différences de temporalité, publics cibles et périmètre géographique).

La question de l'articulation des actions soutenues avec les stratégies nationales sur l'entrepreneuriat a peu été renseignée². En outre, il existe a priori **peu de problématiques de partage des lignes entre le PON et le POR** sur cette priorité d'investissement.

² La DGEFP et la Direccte Ile-de-France n'ont pas souhaité / pu répondre à nos sollicitations.

IV. RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent ont été élaborées sur la base des conclusions de l'évaluation et mises en discussion lors d'un atelier de co-production associant les services de la Région (Direction des fonds européens et direction opérationnelle en charge de la création-reprise d'entreprises) et la CCI régionale en tant qu'organisme intermédiaire.

Elles sont organisées autour de deux grands volets :

1. Le contenu des actions à privilégier pour renforcer la plus-value du FSE dans les années à venir (programmation FSE+ 21-27) ;
2. Les évolutions à apporter dans les modalités de mise en œuvre du prochain PO.

LE CONTENU DES ACTIONS A PRIVILEGIER DANS LE PROCHAIN POR

Sécurisation de la phase post création reprise d'entreprise	R.1	Renforcer le soutien aux actions d'accompagnement post création reprise d'entreprises et d'appui au développement / à la pérennisation des activités dans le cadre d'un AAP global ou ciblé sur un public spécifique (ex : micro-entrepreneurs).
	R.2	Examiner la possibilité et l'opportunité de prévoir un bonus pour les structures d'accompagnement qui présentent un bon résultat en termes de pérennisation à 3 ans ou en termes d'emplois créés (dans une logique incitant à intensifier cette phase d'accompagnement post création).
	R.3	Financer le suivi par les structures d'accompagnement du devenir des entreprises accompagnées.
Personnalisation et renforcement de l'accompagnement	R.4	Renforcer la personnalisation de l'accompagnement en fonction du projet (par secteur d'activité, degré de maturité...). Pour cela, inciter à la constituer de groupements de structures disposant d'une palette d'expertises.
	R.5	Financer (via éventuellement un AAP spécifique) les projets visant à développer des ressources accessibles en ligne pour les créateurs – repreneurs d'entreprises.
	R.6	Soutenir les actions visant la mise en réseau des entrepreneurs (formations, rencontres des entrepreneurs, petits déjeunés des entrepreneurs...).
Professionnalisation des acteurs	R.7	Maintenir les actions de professionnalisation et d'ingénierie permettant le renforcement et l'actualisation des compétences des salariés et bénévoles accompagnateurs.
Information et sensibilisation à l'entrepreneuriat	R.8	Maintenir les actions de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat et développer les actions « d'aller vers » dans les territoires QPV et auprès de certains publics (femmes, jeunes...).

Rechercher une complémentarité par rapport aux autres financements existants en mobilisant le FSE+ là où les autres financeurs n'interviennent pas ou peu	R.9	Favoriser le recours aux AAP ou AMI sur des sujets ciblés sur lesquels l'autorité de gestion souhaite mettre un accent particulier et sur lesquels la politique régionale intervient moins directement (entrepreneuriat féminin, ESS) et/ou prévoir un bonus pour les porteurs portant une attention particulière à ces publics.
---	-----	--

LES EVOLUTIONS A APPORTER DANS LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROCHAIN POR

Complémentarité entre la politique régionale et le FSE	R.10	Harmoniser les règles, les exigences et les outils utilisés dans le cadre du FSE et la politique régionale.
	R.11	Elaborer une cartographie dynamique (mise à jour régulièrement) des actions co-financées afin d'identifier les complémentarités entre les différentes sources de financement.
	R.12	Poursuivre les collaborations inter-directions pour co-construire les AAP/AMI
	R.13	Disposer de personnes dédiées aux thématiques dans chaque directions/institutions concernées pour permettre un partage simplifié sur les modalités de complémentarité.
Simplification des règles et accompagnement des porteurs	R.14	Accompagner les porteurs de projets pour faciliter le recours au FSE (mise en place d'interlocuteurs de proximité, d'une plateforme de conseil sur les aspects administratifs...).
	R.15	Mobiliser les différentes options permises par la CE pour simplifier le recours au FSE. En particulier, définir des OCS simplifiant et sécurisant les opérations cofinancées.
Sécurisation des porteurs	R.16	Favoriser les AAP ou AMI pluriannuels pour donner de la visibilité aux structures bénéficiaires.
Communication et valorisation	R.17	Communiquer plus clairement sur les différents types de dépenses éligibles dans le cadre du FSE (temps de gestion / d'administration, ingénierie, suivi/évaluation).
	R.18	Communiquer davantage sur les opportunités permises par le FSE
	R.19	Valoriser les projets co-financés ayant démontré leur efficacité (communication sur les bonnes pratiques / capitalisation).